

# SOMMAIRE

- » LES AVANTAGES » PAGE 3 à 7
- » LA REMUNERATION » PAGE 8 à 12
- » LES ABSENCES » PAGE 13 à 16
- » LA PARENTALITÉ » PAGE 17 à 21



## Les Avantages négociés

## Avantages négociés par accord d'entreprise :

### » Carte Ticket restaurant:

- Tickets resto : **9,48€ par journée travaillée** pris en charge à 60 % par Nespresso  
Tous les collaborateurs en CDI, CDD, contrat d'apprentissage et stage rémunéré, dont le repas se situe dans l'horaire de travail journalier.

### » Frais de Transports en commun :

- Remboursement à **60 %**  
Tous les collaborateurs en CDI, CDD, contrat d'apprentissage et stage rémunéré, qui utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail

### » Frais d'indemnité kilométrique:

- **30 € remboursés** (*si pas de transports en commun sur votre lieu de résidence*)  
Tous les collaborateurs en CDI et CDD dont (conditions cumulatives) :
  - La résidence habituelle est située en dehors de la région Ile de France –
  - et hors d'un périmètre de transport urbain –
  - et qui ne bénéficie pas du remboursement d'un titre ou abonnement de transport

### » Crédit Club, machine de bienvenue et Remise Produits:

- Machine de bienvenue offerte d'une valeur de 160€ prix collaborateur
- Crédit club de **75€** ou **32,5€ par mois** selon choix du salarié
- Remises Produits :
  - Machines : Chaque collaborateur peut acheter jusqu'à 10 machines par an avec une remise pouvant aller jusqu'à 60%
  - Capsules : achat de 700 capsules maximum par mois, avec une remise de 10%
  - Accessoires (*dans une limite raisonnable*), avec une remise pouvant aller jusqu'à 30%

## Avantages négociés par accord d'entreprise :

### » Cadeaux lié à l'ancienneté :

- Crédit club de 75€ supplémentaire à 5 ans d'Ancienneté (1 fois)
- 320 € de chèques cadeau à 10 ans d'ancienneté
- Les salariés ayant une ancienneté de 20 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée bénéficieront d'un cadeau offert par la Direction de Nespresso France dont la nature et le montant seront définis par la Direction.

### » Médaille du travail :

- 20 ans 1200€
- 30 ans 1700€
- 35 ans et 40 ans 2000€

### » Pour les salariés Boutiques :

- Remboursement des frais Nespresso Attitudes (barbier, coiffeur, manucure) :
  - À hauteur de **130€** pour les salariés ayant un contrat de + de 21h